

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS « Gagne tes lunettes de Soleil »

ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU

39DEGRES SAS

700 Les Roches 39270 ALIEZE

Inscrit au RCS de Lons Le Saunier au numéro Lons-le-Saunier B 920 082 187

L'organisateur ci-dessus désigné organise un jeu concours intitulé « Gagne tes lunettes de Soleil »

Les deux photos qui recevront le plus de like sur les réseaux sociaux seront désignées gagnantes.

Les conditions du jeu concours « Gagne tes lunettes de Soleil » sont définies ci-après :

Article 1 : LE JEU

Le concours se déroulera du Samedi 14 Septembre 2024 de 11h00 au Mercredi 18 Septembre 2024 à minuit.

La Date et l'heure française de connexion faisant foi.

Cette opération n'est ni parrainée ni organisée par facebook – twitter – Google – Apple – Microsoft ou tout autres réseaux sociaux numériques.

Article 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine et DOM-TOM, à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu.

La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible au téléchargement sur le site de 39DEGRES à l'adresse : <http://39degres.fr/reglement>

Le présent règlement a été déposé chez Maître Charline GRÉE Commissaire de justice au sein de la SELARL Charline GRÉE sis 156 rue de la République, MOREZ, 39400 HAUTS DE BIENNE.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne.

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 : PRINCIPE DU JEU

Ce jeu se déroule exclusivement sur prise de photo dans la rue avec affichage de celle-ci sur nos réseaux sociaux. La photo sera prise exclusivement par les personnes représentant l'organisateur du jeu concours.

Pour valider sa participation chaque participant doit dûment remplir le coupon d'autorisation de diffusion de sa photo personnelle, s'abonner à notre page 39 Degres sur le réseau social de son choix et nous communiquer son adresse électronique personnelle avant la fermeture du jeu.

Seront considérés comme like les emoji pouce levé « j'aime » et cœur « j'adore »

Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

L'organisateur établira un classement des photos en fonction du nombre de like dans l'ordre décroissant. La première place de ce classement sera attribuée à la photo ayant le plus de like.

L'organisateur désignera les deux gagnants dont les photos auront obtenu le plus grand nombre de like, autrement dit arrivant au 2 premières places du classement.

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Article 5 : DOTATIONS DES LOTS POUR LES DEUX GAGNANTS

Lots constitués de :

1 Monture solaire de son choix sur le site 39DEGRES pour le premier gagnant ;

1 Monture solaire de son choix sur le site 39DEGRES pour le second gagnant ;

Article 6 : REMISE DES DOTATIONS ET MODALITES DE REMISE

L'Organisateur du jeu concours contactera uniquement par courrier électronique les gagnants et les informera de leur dotation et des modalités de remise du lot.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés par l'Organisateur.

Les gagnants devront répondre dans les dix (10) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes sous sept (7) jours.

Sans réponse de la part du gagnant dans les dix (10) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à la personne dont la photo sera classé en suite du classement établi.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur.

À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

Article 7 : GRATUITE DE LA PARTICIPATION

L'envoi du courrier électronique de réponse s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général.

Article 8 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci.

Article 9 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site de l'Organisateur.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette

hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 : RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours devra être formulée par écrit à l'adresse : - 39DEGRES SAS 700 Les Roches 39270 ALIEZE

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune réclamation exprimée par courrier électronique ou par téléphone, concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu-concours ou concernant le gagnant.

39DEGRES arbitrera en ultime ressort toutes contestations qui ne seraient pas prévues par le règlement.

Article 11 : LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.